



**SANTÉ  
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# **BASSMS**

## **Compte rendu**

Paris, le 11 juillet 2024

### **Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 9 juillet 2024**

**Présents pour la CFDT :** Adeline Chevrier et David Mandicourt – négociateurs nationaux, Emmanuel Loesel et François Gieux – secrétaires fédéraux.

En préalable la CFDT a partagé ses retours quant au financement du Ségur dans certaines associations en lien avec les financements des conseils départementaux. Elle relève aussi la question du financement global de notre secteur et le fait que certains adhérents AXESS refusent de rémunérer les bénéficiaires de l'accord du 4 juin malgré l'agrément de celui-ci.

La séance se poursuit sur la négociation de la revalorisation du travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés. La CFDT remet sa proposition au débat, en appuyant sur l'objectif de convergence qu'il comporte. Une nouvelle fois, la partie employeur refuse cette dernière arguant d'une erreur de chiffrage alors que la méthode de la CFDT ne s'appuie que sur les données communiquées par AXESS et applique la même méthode pour mettre en perspective les coûts au niveau de la branche.

La CFDT rappelle qu'en refusant de faire un effort en direction des organisations syndicales de salariés, la partie employeur s'affranchit de son engagement à revaloriser dans le cadre de la convergence, n'est pas nécessairement loyale dans sa négociation et prend le risque de se confronter de nouveau à un refus de signatures des représentants des salariés. Il est dommageable pour les salariés que les représentants employeurs, contraints par l'application de la mesure unilatérale de janvier 2024 dans certains de leurs établissements ne puissent rectifier le tir avec ce nouvel accord.

La CFDT refuse la proposition d'AXESS de mettre à signature une nouvelle version de l'accord sans repasser par une séance de négociation. Cette méthode de négociation, qui interpelle sur la loyauté qui doit être le principe



**SANTÉ  
SOCIAUX**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

même des échanges, mais qui relève plus du dialogue de sourds, ne pourrait qu'être préjudiciable aux futures négociations de la CCUE.

Aussi, au regard de la non-prise en compte des demandes de modifications, l'accord n'est pas mis à signature et sera à nouveau l'objet d'une négociation lors de la prochaine CMP le 5 septembre.

Concernant la négociation de l'accord classification, la CGT souhaite d'ores et déjà que la partie employeur mette son projet à signature pour pouvoir y faire opposition, ce qui reflète son intérêt pour l'amélioration des conditions de travail des salariés !

La CFDT a pour sa part rappelé son attachement au travail sur la base de l'ensemble des propositions sur la table. Elle redit aussi combien elle est attachée à bâtir un système de classification qui, au-delà des seules revalorisations salariales, ambitionne de remettre le sens du travail des professionnels au cœur du débat et rappelle qu'il est possible de s'accorder sur la qualification et l'ancienneté comme éléments essentiels pour construire une CCUE solide et lisible par tous les salariés.

Elle redonne aussi les éléments concernant les niveaux de salaires de la branche 25 % plus bas que pour des métiers nécessitant des compétences équivalentes dans des métiers dits « masculins », et combien malgré les grilles Parodi, censées lutter contre les inégalités entre les travailleurs, une femme dans la branche, est payée 10 % de moins en moyenne, que son collègue homme exerçant les mêmes fonctions, la différence montant à près de 20 % chez les cadres.

Cette séance a donc permis à la CFDT de rappeler ses objectifs concernant la future CCUE, elle attend maintenant les propositions des autres OS qui ne savent que dire que cela ne leur convient pas jusqu'à présent, sans toutefois proposer de texte.

#### Ordre du jour de la prochaine CMP : jeudi 5 septembre 2024

- Suivi de l'application de l'accord du 4 juin.
- Accord sur la revalorisation du travail de nuit, du travail le dimanche et les jours fériés.
- Négociation CCUE : classification rémunération temps de travail.
- Point sur les groupes de travail prévention – santé.

Les négociateurs